

**Wallonie****Esneux**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame Pascal et Véronique BECKERS-SULON demeurant Rue de l'Ancien Vélodrome 5 à 4130 ESNEUX.

Le terrain concerné est situé Rue de l'Ancien Vélodrome, 5 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section D n°455P23.

La demande vise les travaux suivants : modification des ouvertures en façade arrière et la réalisation d'un chien assis sur le versant arrière de la toiture et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- les panneaux de revêtement de type Trespa ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés par le Règlement ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août 2024 au 30 août 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be